

# Boulevard urbain sud: le sursis demandé par la Ville rejeté

La cour administrative d'appel a rejeté la requête de la Ville, qui demandait la suspension du projet en attendant une décision au fond. Une "victoire" pour la Métropole qui défend cette rocade urbaine à 50 M€.

**A**u centre d'un bras de fer entre la Métropole, de droite, et la Ville, de gauche, le boulevard urbain sud (Bus) doit prolonger la L2, de l'échangeur Florian (10<sup>e</sup>) jusqu'à la Pointe-Rouge (8<sup>e</sup>). Si le projet s'enlise depuis des années, la Métropole s'est réjouie, mercredi, d'une première "victoire" à l'annonce de la décision de la cour d'appel administrative. Cette dernière rejette la requête de la Ville de Marseille, qui demandait une suspension du projet dans l'attente d'une autre décision en appel.

Le 7 mai dernier, le tribunal administratif avait estimé "nulle et non avenue" une délibération du conseil municipal attaquant la déclaration d'utilité publique du projet et qui actait donc le refus de mettre à la disposition de la Métropole certaines parcelles municipales situées sur le tracé. Une décision qui doit cependant faire l'objet d'un nouvel examen par la cour administrative d'appel, l'an prochain. Mais en attendant donc, pas de délai pour le Bus, "la commune de



Le Boulevard urbain sud doit prolonger la L2, de l'échangeur Florian (10<sup>e</sup>) jusqu'à la Pointe-Rouge (8<sup>e</sup>). /PHOTO ARCHIVES GEORGES ROBERT

*Marseille n'étant pas fondée à demander le sursis à l'exécution du jugement", selon la cour.*

*"Je me réjouis que la cour ait confirmé notre vision, s'est félicitée par communiqué la présidente (DVD) de la Métropole, Martine Vassal. Nous ne devons plus attendre pour achever cet*

**“ Nous ne devons plus attendre pour achever cet axe de circulation essentiel. Qui facilitera la vie quotidienne des Marseillais, en connectant les quartiers Sud et Est. ”**  
MARTINE VASSAL

*axe de circulation essentiel. Qui facilitera la vie quotidienne des Marseillais, en connectant les quartiers Sud et Est. ”*  
Fervent défenseur du projet, Lionel Royer-Perreant (Ren.) estime pour sa part que cette décision doit conduire "la Ville et Benoît Payan à accepter qu'il a juri-

*quiquement tort" dans ce dossier. "Nous en sommes à la troisième décision qui débouche la sentinelle dans des procédures dilatoires, reprend l'ancien maire, des 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup>. On doit avancer sur cet aménagement, plébiscité par les habitants du secteur. J'ap-*

*pelle chacun à sortir par le haut de cette situation de blocage. " Pour l'élu, un "compromis" entre la Ville et la Métropole pourrait prendre la forme d'une "trêve souterraine" permettant de préserver les jardins familiaux et le parc de la Mathilde (9<sup>e</sup>), flots de verdure ardemment défendus par la municipalité. Quitte à faire encore grimper le budget du Boulevard, déjà chiffré à plus de 50 millions d'euros.*

*La décision de la cour administrative d'appel semble ouvrir la voie à l'exécution de la rocade urbaine. "Le rond-point au niveau du boulevard de la Gaye (9<sup>e</sup>) doit pouvoir être réalisé dès 2025, veut croire Lionel Royer-Perreant. Pour le reste, les études techniques ont été effectuées, y compris sur la fin végétalisée du tracé. Mais l'ensemble du Boulevard urbain sud devra être réalisé lors du prochain mandat municipal."*  
Contactée, la Ville de Marseille n'a pas donné suite à nos sollicitations.